

Initiatives ministérielles

Cela est uniquement attribuable à une négligence parmi bien d'autres au cours des négociations qui ont donné lieu à l'Accord de libre-échange. Je n'entrerai pas dans ce débat. Je vous vois sourire, monsieur le Président. Ce n'est peut-être pas le moment, mais j'aimerais vraiment engager un véritable débat sur le libre-échange.

Une voix: Faite-le!

Mme Finestone: Faites-le, hein! D'accord, pourquoi ne venez-vous pas parler à ma place ici?

C'est une injustice. Tout ce que je demande pour l'instant c'est de nous occuper de ce projet de loi et de faire en sorte que les erreurs qui étaient sur le point d'être commises ne soient pas répétées par un ministre mal conseillé par son personnel. Ce ministre a presque commis une erreur qui aurait touché les maisons de repos, les hôpitaux, les dépanneurs et les petites entreprises où l'on fait jouer la radio ou des cassettes, parce que ces endroits auraient été visés par les dispositions sur les phonographes qui avaient été incluses.

Je peux vous dire que nous nous sommes débarrassés de l'exemption visant les phonographes. Nous avons ensuite clarifié la question du droit d'auteur relativement au réseau CTV. Monsieur le Président, j'espère qu'on peut nous assurer que nous n'aurons pas à nous préoccuper de quelque forme de chevauchement que ce soit et que les responsabilités seront examinées solidairement.

Il est à espérer que la Commission du droit d'auteur se penchera sur la question du tarif fiscal par opposition au tarif spécial actuellement en place. Nous examinerons cette question en veillant aux intérêts des artistes touchés.

J'espère que ce projet de loi sur le droit d'auteur annonce pour bientôt la deuxième étape de cet exercice qui s'impose désespérément. Je vais certainement appuyer le projet de loi.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis très heureux moi aussi de prendre part à ce débat qui, je crois comprendre, sera assez court. Il y a une histoire intéressante qui se cache derrière le fait que ce soit un court débat et que tous les partis s'entendent sur ce projet de loi d'initiative ministérielle. C'est une histoire qui mérite d'être racontée.

Lorsque le Comité permanent de la culture et des communications a tenu l'an dernier des audiences sur la situation des industries culturelles au Canada, audiences qui ont mené à la présentation de notre rapport unanime intitulé *Les liens qui nous unissent*, nous avons entendu les témoignages de représentants de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Ils nous ont dit comment une erreur de forme dans la

rédaction de la Loi sur le droit d'auteur leur coûte des millions de dollars chaque année.

Comme les porte-parole du gouvernement et du Parti libéral l'ont signalé, le problème était que, dans l'ancienne loi, une oeuvre musicale était définie comme quelque chose d'écrit. Les câblodistributeurs disaient: «Nous ne transmettons rien d'écrit; nous transmettons des sons.»

De plus, selon les définitions de l'ancienne loi, la transmission se faisait par ondes. Les câblodistributeurs disaient: «Mais nous ne transmettons pas par ondes, mais bien par câbles.»

Ils utilisaient les œuvres des paroliers, des auteurs et des compositeurs sans payer de redevances. Je suppose que les autres réseaux de télévision comme Radio-Canada, CTV et Global auraient pu également dire qu'ils ne transmettaient rien d'écrit, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont respecté l'esprit de la loi, mais pas les câblodistributeurs.

Lorsque j'ai entendu cela, j'ai dit à mes collègues au comité: «Pourquoi ne proposerions-nous pas une petite modification à la loi pour régler ce problème?» Il était évident que tous les députés qui participaient à cette séance du comité, quelle que soit leur affiliation politique, étaient tous convaincus que c'était là une situation inacceptable, que c'était stupide. Alors pourquoi ne pas proposer une petite modification à la loi pour corriger la situation?

Nous avons invité le gouvernement à présenter ce projet de loi, celui-là même que nous examinons aujourd'hui. À vrai dire, pas tout à fait celui-là. Même s'il y a eu entière coopération de la part de tous les partis politiques et de tous les membres de notre comité, même si nous avons travaillé en collaboration et même si c'est un exemple de la façon dont le Parlement peut et devrait fonctionner, ce que nous avons accompli montre bien ce dont est capable un système vraiment représentatif.

Ce qui est intéressant également, ce sont les interventions du ministère et des fonctionnaires. Je ne parle pas ici du ministre. Je voudrais faire la distinction, même si je n'étais pas au courant de toutes les communications. Ce sont les fonctionnaires du ministère que j'ai critiqués. Au lieu de nous présenter un projet de loi qui faisait ce qu'il était censé faire, c'est-à-dire combler les lacunes, ils nous ont présenté un projet de loi qui non seulement faisait ça, mais bien plus encore.

• (1650)

Ils voulaient également que nous réglions toute la question de ce qu'on appelle communément l'exemption du phonographe. Cette exemption, qui est prévue dans la loi actuelle, permet l'utilisation d'un phonographe dans un restaurant ou un lieu public sans que des droits ne